



Ag extraordinaire avec l'avocat

Par **arthur48**, le **10/04/2015** à **20:17**

bonjour suite à une assemblée extraordinaire à 14h avec l'avocat du syndicat je me présente un quart d'heure avant j'ai pas eu de convocation c'est mon voisin qui m'a averti. rn arriver à l'accueil un membre du conseil syndical me dit avec insistance que l'ag est entre nous avec l'avocat. rn à l'accueil j'ai vu l'avocat le syndic une partie du syndicat et des copropriétaires. rn j'ai rédigé un courrier sur place pour signaler ma présence le jour de l'assemblée extraordinaire l'accueil a pris la lettre et tamponnée pour son supérieur en me donnant une copie. rn y a t-il faute du syndic et l'avocat? rn mes remerciements pour vos réponses.

Par **aguesseau**, le **10/04/2015** à **20:33**

bjr, rn votre message n'est pas très clair. rn comme vous parlez de syndic et de conseil syndical, je suppose qu'il s'agit d'une AGE du syndicat de copropriétaire. rn par contre nous ignorons à quel titre vous vous présentez à cette AGE, pourquoi vous n'avez pas de convocation et si vous ou votre avocat avez pu assister à cette AGE. rn cdt

Par **arthur48**, le **11/04/2015** à **19:41**

bonjour rn je n'ai pas pu assister à AGE, mon avocat encore moins. rn arriver à la salle d'attente de suite le conseil syndical m'a fait comprendre que je suis pas convoqué. rn j'ai une lettre avec le tampon de FONCIA qui prouve que j'étais présent au R D V des copropriétaires. rn j'étais en procédure devant la cour d'appel pour humidité en cave que le syndic me reproche. rn merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **12/04/2015** à **11:28**

[citation]à l'accueil j'ai vu l'avocat le syndic une partie du syndicat et des copropriétaires.
[/citation]rnBonjour,rnPas très clair...rnLe syndicat, c'est l'ensemble des copropriétaires, alors difficile de comprendre lorsque vous dites : "une partie du syndicat et des copropriétaires".

Par **moisse**, le **12/04/2015** à **15:57**

Bonsoir,rnEn outre rien n'indique qu'il s'agisse d'une AG ou AGE organisée par le syndic aux frais du syndicat.rnIl peut s'agir d'une réunion d'information pour les membres du conseil syndical.